

SARL AUEM

Au Capital de 100 000 €uros

4 RUE LOUIS PETIT

59220 DENAIN

=====

RCS VALENCIENNES 424 104 974

CERTIFIÉ CONFORME



=====

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 22 Août 2011**

L'an 2011, le Lundi 22 Août à 9 heures, les associés de la SARL AUEM se sont réunis au siège social, conformément aux termes de la loi et des statuts.

L'ASSEMBLEE est présidée par Monsieur RIBEAUCOURT René, le Gérant, qui constate que tous les associés sont présents, que l'Assemblée est valablement constituée et peut ainsi délibérer et prendre des décisions.

Le PRESIDENT rappelle l'ordre du jour :

- Transfert du Siège Social.
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide le transfert du Siège Social de la Société à THIAN (59224), Parc d'Activités de la Vallée de l'Ecaillon, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de modifier en conséquence la rédaction de l'article 4 des statuts relatif au siège social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'ASSEMBLEE GENERALE confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal, constatant ses délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires de publicité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité;

Diverses observations sont encore échangées et rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.